

-  A1 - forêts soumises
- AC**
-  AC1 - monuments historiques (générateurs)
-  AC1 - monuments historiques (périmètre)
-  AC2 - sites classés ou inscrits
- AS1** - captages d'eau potable
-  Périmètre de 35 m autour du captage
-  Périmètre de Protection Immédiate
-  Périmètre de Protection Rapprochée
-  Périmètre de Protection Eloignée
- EL**
-  EL7 - servitude d'alignement
-  EL11 - interdictions d'accès aux autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- I**
-  I3 - canalisations de transport et de distribution de gaz
-  I4 - lignes aériennes ou souterraines de transport d'énergie électrique
- PM**
- Plan de prévention des risques naturels
-  Zone inondable R11L3
-  Installations classées PM2
- PT**
-  PT1 - protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 - protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T**
-  T1 - servitudes ferroviaires
-  T4/T5 - servitudes aéronautiques de balisage/dégagement
-  T7 - servitude aéronautique de protection de la circulation aérienne hors des zones de dégagement (applicable sur l'ensemble du territoire)

0 1 000 2 000 m

